



## DELIBERATION

Validée par votes électroniques du 17 Mars au 31 Mars 2020  
suite à l'annulation de l'Assemblée Générale du 19 Mars 2020

### Délibération relative à la convention d'occupation précaire signée avec Ubisoft

#### Contexte

L'un des axes du nouveau modèle de la CCI Haute-Savoie porte sur l'optimisation des bâtiments du Siège et de la Tour Galbert compte-tenu :

- de la baisse des effectifs entraînant un besoin moindre en termes de surface
- et du chiffre d'affaires potentiel induit par la location des surfaces ainsi libérées.

Cette approche a été présentée le 28 mars 2019 à l'Assemblée Générale qui l'a validée.

Ce sujet a été évoqué plus précisément lors de l'AG suivante, le 13 juin 2019, l'analyse ayant abouti à la possibilité pour la CCI de libérer et de louer le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> niveau du Siège, soit 1 032 m<sup>2</sup> ainsi que 26 places de parking au niveau -3. A cette occasion, il a été précisé :

- que le Bureau validait cette option
- et que la société Ubisoft avait fait part de son intérêt pour des surfaces supplémentaires.

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques en vigueur et à l'article 93 du règlement intérieur, une procédure de publicité a été mise en œuvre par la publication d'une offre de location sur le site internet de la CCI Haute-Savoie et sur la plate-forme de dématérialisation PLACE (Plate-forme des achats de l'Etat).

Lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre dernier, il a été indiqué qu'à l'issue des mesures de publicité effectuées à ce sujet, seule l'entreprise Ubisoft s'était formellement positionnée.

La CCI Haute-Savoie a donc signé le 28 octobre 2019 avec Ubisoft une convention d'occupation temporaire du domaine public qui a pris effet :

- le 02 novembre 2019 pour le plateau du 3<sup>ème</sup> ainsi que pour 26 places de stationnement situées au 3<sup>ème</sup> sous-sol
- et le 15 janvier 2020 pour le plateau du 4<sup>ème</sup>.

Cette convention, conclue pour une durée de 9 ans et renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance triennale, fixe le loyer annuel -parkings compris- à 232 400 € hors taxes et hors charges (avec une révision chaque année). Elle est par ailleurs complétée par un règlement intérieur précisant certains principes de fonctionnement à respecter par le locataire.

Je vous propose donc aujourd'hui de ratifier cette convention d'occupation, qui a été validée par la Commission des Finances du 06 février dernier, en adoptant la délibération suivante :

#### Délibération

***Vu l'article 93 du Règlement intérieur de la CCI Haute-Savoie qui porte sur la délivrance des titres d'occupation ou d'utilisation privative du domaine public de la CCI, étant entendu que cet article n'impose nullement une approbation de l'Assemblée Générale avant la signature avec le cocontractant,***

***Vu les informations délivrées concernant la location des étages 3 et 4 du Siège et de 26 places de stationnement dans le parking souterrain de la CCI Haute-Savoie, à l'occasion des Assemblées Générales du 28 mars, du 13 juin et du 21 novembre 2019, sans que ces éléments ne fassent l'objet d'interrogation ou de demande de renseignements complémentaires de la part des membres présents,***

***Vu les modalités de publicité préalables mises en œuvre dans le cadre de cette démarche,***

***Vu l'avis favorable rendu par la commission des Finances le 06 février 2020.***

***L'Assemblée Générale de la CCI Haute-Savoie, par vote électronique au 31 mars 2020 :***

- ***Ratifie la convention d'occupation temporaire signée le 28 octobre 2019 par le Président, valant habilitation de ce dernier.***

---

**Résultat du vote électronique**

**Quorum : 19**

**Nombre de membres : 38**

**Nombre de membres en exercice : 38**

**Nombre de membres ayant voté électroniquement : 27**

BOURRET Marie-Elisabeth, BOUVERAT Marie-Christine, BUCHHOLZER Jean-François, BUTTAY Jean-François, CARRIER Philippe, CECCON Christophe, COLLARD-FITE DE SOUCY Renaud, DETURCHE Thierry, DIZERENS Sylvain, DUFOUR Annie, DUPESSEY Carole, FEDELE Claude, GAUD Yves-Edouard, HYZARD Jean-Louis, LATHUILLE Pierre, LAVILLA Dominique, MERMILLOD-BLONDIN Hubert, METRAL Guy, MICHAUD Isabelle, MONOD Grégory, PANTALACCI Eric, PATUEL Isabelle, PAYOT-PERTIN Henri, PLANCHAMP Marie-Pierre, POCHARD Olivier, RAMEAUX Sophie, SADOUX Richard.

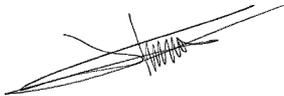
**Nombre de voix pour : 27**

**Nombre de voix contre : 0**

**Nombre d'absentions : 0**

**Nombre de refus de vote : 0**

**Le Secrétaire**  
**Thierry DETURCHE**



-----  
**Le Président**  
**Guy METRAL**

